

ne soient nullement responsables de sa mauvaise conduite et qu'ils n'y soient absolument pour rien ? Ce cas supposé n'est-il pas l'histoire journalière d'un grand nombre de familles qui souffrent ainsi par la faute des autres, et très souvent par la faute de quelques uns de leurs membres. Peut-on blâmer le grand père d'avoir laissé un bel héritage à son fils ? Certainement non ; car s'il a agi ainsi, c'est par pure bonté et par amour pour celui qu'il a fait son héritier.

Faisons maintenant l'application de l'exemple que nous venons de donner. Nous devons hériter de tout ce que Dieu avait donné à Adam, s'il n'eût pas perdu les biens dont il avait été mis en possession. Il les a perdus, parcequ'il était doué d'une volonté libre que Dieu ne pouvait lui enlever sans changer sa nature ; car c'est notre volonté libre et notre intelligence qui font de nous des hommes, et qui nous placent au premier rang de tous les autres animaux. Ces derniers peuvent bien vivre, grandir, sentir, voir et entendre comme nous ; mais ils n'en restent pas moins de simples brutes, parcequ'ils sont dépourvus d'intelligence et de volonté libre. Par conséquent, si Dieu eût enlevé à Adam l'intelligence et la volonté libre, il en aurait fait un pur animal. Que fait-on d'un homme qui perd la raison et devient fou ? On le place dans un asile et on en a soin, sous un certain rapport, comme on a soin d'un animal, lui permettant rarement de sortir sans être surveillé.

Faisons une autre supposition, nous promettons à un ami, adonné à l'ivrognerie, de lui faire cadeau d'une maison qui vaut une couple de milliers de piastres, s'il veut renoncer à cette détestable habitude pendant un an. La condition une fois remplie, la maison sera sa propriété pour toujours, et à sa mort il pourra la léguer à ses enfants. Nous ne lui devons rien, et l'amitié seule est le mobile de la proposition que nous lui faisons. Cet ami accepte ; mais le lendemain, il manque volontairement à sa promesse, naturellement, il perd tout droit au cadeau promis, parcequ'il n'a pas été fidèle au contrat. Peut-on, dans ce cas nous taxer d'injustice ou d'inhumanité à son égard ou à l'égard de ses enfants ?

Certainement non. Eh bien ! Dieu a agi de la même manière avec Adam. Il lui a promis le ciel, demeure infiniment plus belle que n'importe quel palais de la terre—que Notre Seigneur appelle la maison de son père, et dans laquelle, dit-il, il y a plusieurs maisons. (1) Dieu a fait cette promesse à Adam à la condition

(1) Saint Jean, XIV. 2.